



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21/12/2024

<p>Date de convocation : 11/12/2024</p> <p>Date de publication : 14/12/2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre ; le vingt et un décembre, Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<p>Effectif du Conseil Municipal : 27</p> <p>Quorum : 14</p> <p>Présents : 16 Absents excusés : 8 Ont donné pouvoir : 6 Absents : 2</p> <p>Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Michel RENARD</p>	<p><u>Présents</u> M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; M. Michel RENARD ; Mme Catherine ROLY ; M. Patrick LATOUCHE ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Sylviane DEBOSZ ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Monique PASSET ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; M. Romuald CHANTREL ; Mme Virginie BERNUS.</p> <p><u>Absents Excusés</u> Mme Eveline LEGRAND ; Mme Christine PLUMECOCQ ; Mme Patricia DURIEUX ; Mme Nathalie DELHAYE ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Sandrine PONCHANT ; Mme Tiffanie SURIA.</p> <p><u>Ont Donné Pouvoir</u> : Mme Eveline LEGRAND donne pouvoir à M. Jean-Claude LIETARD ; Mme Christine PLUMECOCQ donne pourvoir à Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; Mme Sandrine PONCHANT donne pouvoir à Mr Daniel HERLAUD ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE.</p> <p><u>Absents</u> : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.</p>

DELIBERATION N° N°111-2024-DF-RK

OBJET : MISE EN PLACE DES CREDITS AVANT LE VOTE DU BP 2025.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, *Il est proposé à l'Assemblée Délibérante*

- **De procéder** à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-annexé.
- **De s'engager** à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité
Pour : 22 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI



000111

COMMUNE D'ESCAUTPONT

MISE EN PLACE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - Délégation CM du 21/12/2024

chapitre /opération	article	libellés	budget 2024	DM 2024	TOTAL	QUART 2025
OPFI						
16		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
	165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00 €		5 000,00 €	1 250,00 €
9139		ACQUISITION DE TERRAINS	50 000,00 €		50 000,00 €	12 500,00 €
9140		VOIRIE	175 000,00 €		175 000,00 €	43 750,00 €
9141		AMENAGEMENT DE LA MAIRIE	115 000,00 €		115 000,00 €	28 750,00 €
9144		ECOLE DU CENTRE	9 000,00 €	20 000,00 €	29 000,00 €	7 250,00 €
9148		EGLISE	100 000,00 €		100 000,00 €	25 000,00 €
9154		ECOLE BRUNEHAUT	203 000,00 €	15 000,00 €	218 000,00 €	54 500,00 €
9157		CIMETIERE	3 000,00 €		3 000,00 €	750,00 €
9166		IMMEUBLES COMMUNAUX	50 000,00 €		50 000,00 €	12 500,00 €
9167		CENTRE AERE	100 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €	30 000,00 €
9183		TERRAIL DE FOOTBALL	25 000,00 €		25 000,00 €	6 250,00 €
9212		SALLE DE SPORT	40 000,00 €		40 000,00 €	10 000,00 €
9229		FOYER DES JEUNES	15 000,00 €		15 000,00 €	3 750,00 €
9232		AMENAGEMENT PARC MUNICIPAL L'DELHAYE	15 000,00 €		15 000,00 €	3 750,00 €
9234		HALTE GARDERIE PMI	100 000,00 €		100 000,00 €	25 000,00 €
9249		SALLE POLYVALENTE	225 000,00 €		225 000,00 €	56 250,00 €
9253		LES VIVIERS - PISTE - CORRIDOR ECOLOGIQUE	10 000,00 €		10 000,00 €	2 500,00 €
9260		ECLAIRAGE PUBLIC	60 000,00 €		60 000,00 €	15 000,00 €
9261		P3/2 MARCHÉ CHAUFFAGE CHAUFFERIE BATIMENTS	25 000,00 €		25 000,00 €	6 250,00 €
9269		NOUVEAUX ATELIERS MUNICIPAUX	70 000,00 €		70 000,00 €	17 500,00 €
9277		ETANGS CITE THIERS	50 000,00 €		50 000,00 €	12 500,00 €
9281		MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	1 058 849,57 €	901 081,00 €	1 959 930,57 €	489 982,64 €
9282		CITE EDUCATIVE	15 000,00 €		15 000,00 €	3 750,00 €
9283		POLICE MUNICIPALE	63 000,00 €		63 000,00 €	15 750,00 €

SGC de Wallers



Envoyé en préfecture le 31/12/2024

Reçu en préfecture le 31/12/2024

Publié le

ID : 059-215902073-20241231-111_2024-DE